



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2019/009

Genève, le 28 janvier 2019

CONCERNE :

Demande d'observations écrites sur la méthodologie ETIS
et sur l'appui financier à la révision du programme ETIS

1. La Conférence des Parties a créé le Système d'information sur le commerce de produits d'éléphants (ETIS) dans la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP17), *Commerce de spécimens d'éléphants*, destiné à surveiller et recenser le commerce illégal d'ivoire et autres spécimens d'éléphants au plan mondial.
2. À sa 70^e session (SC70, Sochi, octobre 2018), le Comité permanent a approuvé le mandat pour une révision du programme ETIS et, sous réserve des fonds disponibles, chargé le Secrétariat de nommer un groupe d'experts indépendants pour effectuer la révision du programme ETIS sous la supervision du sous-groupe MIKE/ETIS et d'un membre désigné du Groupe technique consultatif MIKE et ETIS [voir le document [SC70 Sum. 12 \(Rev. 1\)](#)].
3. Le Comité permanent a par ailleurs chargé le Secrétariat de publier une notification aux Parties les priant de soumettre par écrit au Secrétariat, d'ici au 28 février 2019, leurs observations sur la méthodologie ETIS dans le cadre du processus de révision, et de fournir un appui financier pour la révision du programme ETIS.
4. Le Secrétariat invite donc par la présente les Parties à lui soumettre leurs observations par écrit, d'ici au **28 février 2019**, pour examen dans le cadre du processus de révision de la méthodologie ETIS. Les observations écrites doivent être adressées à info@cites.org.
5. Les Parties sont par ailleurs invitées à fournir un appui financier pour la révision du programme ETIS conformément au mandat approuvé par le Comité permanent. Veuillez vous référer à l'annexe de la présente notification sur le budget proposé.
6. Les Parties doivent manifester auprès du Secrétariat leur souhait d'apporter un appui financier en utilisant la même adresse électronique que celle indiquée au paragraphe 4 ci-dessus.
7. Pour plus de renseignements sur la demande d'observations par écrit ou sur le processus de révision, s'adresser au Secrétariat.

Annexe

Le Secrétariat propose que soient nommés deux consultants (experts) indépendants, l'un responsable de la direction institutionnelle et des questions opérationnelles et l'autre responsable des questions de gestion des données et de l'analyse statistique prévues dans le mandat. Suivant ce mandat, la révision doit être réalisée dans un délai de 6 mois.

Poste	Description	Montant (USD)
Consultant en direction institutionnelle et opérations	85 jours sur une période de 6 mois, à une moyenne de 700 USD par jour	59,500
Consultant en gestion de données et analyse statistique	85 jours sur une période de 6 mois, à une moyenne de 700 USD par jour	59,500
Consultations et briefing avec le Secrétariat CITES	Un déplacement à Genève et indemnités journalières pour chaque consultant	8,000
Coût du programme d'appui	Appui administratif et de gestion	16,510
Total		143,510